

Commune de :	
Région :	
GROUPE N°	
Nature des travaux :	Missions permanente de la région
Date :	
Lieu :	
Page N°	sur pages

Missions permanentes de la région

Travail à réaliser

1 – Expression et récolte des données de base :

Constituer des groupes de travail d'une quinzaine de membres maximum (mais chaque constituante peut décider du nombre en tenant compte de l'efficacité d'un groupe de travail)

Le but est de constituer une base de données pour faire l'inventaire des missions que la région devrait prendre en charge du point de vue d'un maximum de citoyens de ladite commune.

C'est l'objet de cette fiche.

2 – Formulation

Formuler les intentions de base devant orienter l'élaboration du règlement communal.

Les constituants communaux auront la charge de faire un classeur communal où seront rassemblés, par thème, tous les points exprimés par les groupes et de faire des planches de synthèse et d'identification des thèmes critiques.

Chaque classeur communal sera mis à disposition des constituants et accessibles en ligne, soit sur le site de la commune si elle participe aux constituantes, soit sur le site <https://onreprendlamain.eu> dans le cas contraire (nous contacter si nécessaire).

3 – Synthèse

Sur la base des propositions des membres de la Constituante, discussion et adoption d'un texte bref et concentré (une page A4 au maximum) présentant les intentions de base devant orienter l'élaboration du nouveau règlement communal.

4 – Suite du processus

Le processus s'inscrit dans le processus global défini dans le règlement de l'Assemblée constituante.